

# COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN ASSEMBLEE GENERALE DU 7 AVRIL 2016



## N° 1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Monsieur le Président indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Palaiseau et que les Comptes de Gestion du Budget principal et des Budgets annexes établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs qui seront soumis à l'approbation du Comité syndical au point suivant de l'ordre du jour.

Le Comité syndical,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les instructions budgétaires M14, M49, CLE,

**VU** la délibération du 12 février 2015 approuvant les Budgets primitifs 2015,

**VU** les délibérations approuvant les Décisions modificatives de l'exercice 2015,

**VU** l'examen des comptes de gestion par la Commission finance du 21 mars 2016,

**Entendu** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures des Comptes administratifs du Président et des Comptes de gestion du Trésorier de Palaiseau,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**PREND ACTE** les Comptes de gestion du Trésorier du Budget principal et des Budgets annexes pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs du Président pour le même exercice.

## N°2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL M14

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Michel BARRET, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte administratif; M. PLUMERAND, 3<sup>ème</sup> Vice-président chargé des finances, désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le Comité syndical, siégeant sous la présidence de M. PLUMERAND,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les instructions budgétaires M14,
- Vu la délibération du 12/02/2015 approuvant le budget primitif 2015,
- Vu la délibération du 16/04/2015 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 16/06/2015 approuvant la décision modificative n°2,
- Vu la délibération du 13/10/2014 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 17/12/2015 approuvant la décision modificative n°3bis,
- Vu la délibération du 07/04/2016 prenant acte du compte de gestion,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le Compte Administratif est exposé par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du compte de Gestion du Trésorier de Palaiseau,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL – M14**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES : 1 847 179,84 €  
 DEPENSES : 1 663 053,07 €

Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2015.....+ 184 126,77 €  
**(pour mémoire excédent N-1)** ..... + 9 558.00 €  
 Total de l'excédent de fonctionnement.....+ 193 684,77 €

<b>Excédent de clôture de fonctionnement .....</b>	<b>+ 193 684,77 €</b>
--	-----------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES : 1 533 417,83 €  
 DEPENSES : 86 730.73 €

Excédent de la section d'investissement au 31/12/2015.....+ 1 446 687,10 €  
**(pour mémoire déficit N-1)** .....- 3 053 829,22 €  
 Total du déficit d'investissement .....-1 607 142,12 €

Restes à réaliser en dépenses à reprendre en N+1 .....-16 219,11 €  
 Restes à réaliser en recettes à reprendre .....0,00 €

**Total du déficit à couvrir .....- 1 623 361.23 €**

Monsieur le Président précise que le résultat de l'exercice 2015 se définit de la manière suivante :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 663 053,07 €	1 847 179,84 €
	Section d'investissement	86 730,73 €	1 533 417,83 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement		9 558,00 €
	Section d'investissement	3 053 829,22€	
	<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>	<b>4 803 613,02 €</b>	<b>3 390 155,67 €</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	16 219,11 €	0,00 €
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>16 219,11 €</b>	<b>0,00 €</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 663 053,07 €	1 856 737,84 €
	Section d'investissement	3 156 779,06 €	1 533 417,83 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>4 819 832,13 €</b>	<b>3 390 155,67 €</b>

Le Président propose au Comité syndical de couvrir partiellement le déficit d'investissement de **1 607 142,12 euros** pour un montant de **193 684,77 euros**.

### **N° 3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET RIVIERE M14**

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Michel BARRET, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte administratif, M. PLUMERAND, 3<sup>ème</sup> Vice-président chargé des finances, désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le Comité syndical, siégeant sous la présidence de M. PLUMERAND,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les instructions budgétaires M14,
- Vu la délibération du 12/02/2015 approuvant le budget primitif 2015,
- Vu la délibération du 16/06/2015 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 13/10/2015 approuvant la décision modificative n°2
- Vu la délibération du 17/12/2015 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 07/04/2016 prenant acte du compte de gestion,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le Compte Administratif est exposé par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier de Palaiseau,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

**BUDGET RIVIERE – M14**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES : 3 883 694,29 €  
DEPENSES : 2 215 191,76 €

Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2015..... 1 668 502,53 €  
**(pour mémoire excédent N-1)** ..... 0,00 €  
Total de l'excédent de fonctionnement..... 1 668 502,53 €

<b>Excédent de clôture de fonctionnement .....</b>	<b>1 668 502,53 €</b>
--	-----------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES : 2 895 335,51 €  
DEPENSES : 3 343 340,80 €

Déficit de la section d'investissement au 31/12/2015 ..... - 448 005,29 €  
**(pour mémoire déficit N-1)** ..... 0,00 €  
Total du déficit d'investissement ..... -448 005,29 €

Restes à réaliser en dépenses à reprendre en N+1 ..... - 1 225 077,59 €  
Restes à réaliser en recettes à reprendre ..... + 1 810 081,08 €

<b>Excédent de clôture d'investissement.....</b>	<b>+ 136 998,20 €</b>
--	-----------------------

Monsieur le Président précise que le résultat de l'exercice 2015 se définit de la manière suivante :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 215 191,76€	3 883 694,29 €
	Section d'investissement	3 343 340,80 €	2 895 335,51 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00€	0,00 €
	<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>	<b>5 558 532,56 €</b>	<b>6 779 029,80 €</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €

	Section d'investissement	1 225 077,59 €	1 810 081,08 €
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>1 225 077,59 €</b>	<b>1 810 081,08 €</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 215 191,76 €	3 883 694,29 €
	Section d'investissement	4 568 418,39 €	4 705 416,59 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>6 783 610,15 €</b>	<b>8 589 110,88 €</b>

Monsieur le Président propose au Comité syndical de ne pas couvrir le déficit d'investissement de **448 005,29 €**.

#### **N° 4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT M49**

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Michel BARRET, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte administratif; M. PLUMERAND, 3<sup>ème</sup> Vice-président chargé des finances, désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le Comité syndical, siégeant sous la présidence de M. PLUMERAND,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les instructions budgétaires M14,
- Vu la délibération du 12/02/2015 approuvant le budget primitif 2015,
- Vu la délibération du 16/04/2015 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 16/06/2015 approuvant la décision modificative n°2,
- Vu la délibération du 09/07/2015 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 13/10/2015 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu la délibération du 17/12/2015 approuvant la décision modificative n°5
- Vu la délibération du 07/04/2016 prenant acte du compte de gestion,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le Compte Administratif est exposé par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier de Palaiseau,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget assainissement tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT – M49** **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES : 12 609 613,30 €  
DEPENSES : 8 790 663,59 €

Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2015.....+ 3 818 949,71 €  
**(pour mémoire excédent N-1)**.....+ 499 074,97 €  
 Total de l'excédent de fonctionnement.....4 318 024,64 €

**Excédent de clôture de fonctionnement.....+ 4 318 024,68 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 14 704 965,43 €  
 DEPENSES : 13 052 345,90 €

Excédent de la section d'investissement au 31/12/2015.....+1 652 619,53 €  
**(pour mémoire déficit N-1)** .....- 1 376 629,68 €

Total de l'excédent d'investissement .....+ 275 989,85 €

Restes à réaliser en dépenses à reprendre en N+1 .....- 6 468 608,12 €  
 Restes à réaliser en recettes à reprendre.....+ 4 685 967,63 €

**Total du déficit à couvrir .....- 1 506 650,64 €**

Monsieur le Président précise que le résultat de l'exercice 2015 se définit de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	8 790 663,59 €	12 609 613,30 €
	Section d'investissement	13 052 345,90 €	14 704 965,43 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement		499 074,97 €
	Section d'investissement	1 376 629,68€	
	<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>	<b>23 219 639,17€</b>	<b>27 813 653,70 €</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	6 468 608,12 €	4 685 967,63 €
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>6 468 608,12 €</b>	<b>4 685 967,63 €</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	8 790 663,59 €	13 108 688,27 €
	Section d'investissement	20 897 583,70 €	19 390 933,06 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>29 688 247,29 €</b>	<b>32 499 621,33 €</b>

Monsieur le Président propose au Comité syndical de couvrir le déficit d'investissement de **1 506 650,64 euros**.

## **N° 5 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET CLE M14**

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Michel BARRET, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte administratif; M. PLUMERAND, 3<sup>ème</sup> Vice-président chargé des finances, désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le Comité syndical, siégeant sous la présidence de M. PLUMERAND,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les instructions budgétaires M14,

- Vu la délibération du 12/02/2015 approuvant le budget primitif 2015,
- Vu la délibération du 13/10/2015 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 17/12/2015 approuvant la décision modificative n°1bis,
- Vu la délibération du 07/04/2016 prenant acte du compte de gestion,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le Compte Administratif est exposé par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier de Palaiseau,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

**BUDGET CLE – M14**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES : 73 417,28 €  
 DEPENSES : 102 860,81 €

Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2015.....+ 29 443,53 €  
**(pour mémoire excédent N-1)** ..... +29 323,08 €  
 Total de l'excédent de fonctionnement.....+ 58 766,61 €

<b>Excédent de clôture de fonctionnement .....</b>	<b>+ 58 766,61 €</b>
--	----------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES : 6 948,51 €  
 DEPENSES : 1 428,00 €

Excédent de la section d'investissement au 31/12/2015.....+ 5 520,51 €  
**(pour mémoire excédent N-1)** ..... + 35 061,11 €  
 Total de l'excédent d'investissement .....+ 40 581,62 €

Restes à réaliser en dépenses à reprendre en N+1 .....0,00 €  
 Restes à réaliser en recettes à reprendre.....0,00 €

<b>Total de la clôture d'investissement .....</b>	<b>+ 40 581,62 €</b>
---	----------------------

Monsieur le Président précise que le résultat de l'exercice 2015 se définit de la manière suivante :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	<b>73 417,28 €</b>	<b>102 860,81 €</b>
	Section d'investissement	1 428,00 €	6 948,51 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement		29 323,08 €
	Section d'investissement		35 061,11 €
	<b>TOTAL (Réalizations + reports)</b>	<b>74 845,28 €</b>	<b>174 193,51 €</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	73 417,28 €	132 183,89 €
	Section d'investissement	1 428,00 €	42 009,62 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>74 845,28 €</b>	<b>174 193,51 €</b>

#### **N° 6 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Le Comité Syndical,

VU l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2016,

Vu le Compte de gestion 2015 et le Compte Administratif 2015,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, réunie le 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 de **+ 193 684,77 €**

CONSIDERANT le déficit d'investissement de l'exercice 2015 de **- 1 607 142,12 €**

CONSIDERANT le rappel des restes à réaliser en investissement au 31/12/2015

Dépenses	- 16 219,11 €
Recettes	0,00 €

**A l'unanimité,**

Décide d'affecter les résultats comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL M14**

<u>Investissement dépenses</u>	
Art 001 Résultat d'investissement reporté	-1 607 142,12 €
<u>Investissement recettes</u>	
Art.1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	193 684,77 €



Fonctionnement recettes

Art 002 Résultat de fonctionnement reporté

N E A N T

**N° 7 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET RIVIERE M14**

Le Comité Syndical,

VU l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2016,

VU le Compte de gestion 2015 et le Compte Administratif 2015,

VU la délibération n°2 du Comité syndical du 19 janvier 2015 relative à la création du budget Rivière (M14) en qualité de budget rattaché non autonome au 01/01/2015,

VU la délibération n°12 du Comité syndical du 16 juin 2015 relative au transfert des subventions du budget principal M14 au budget rivière M14,

VU l'avis favorable de la commission des finances, réunie le 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 de + 1 668 502,53 €

CONSIDERANT le déficit d'investissement de l'exercice 2015 de - 448 005,29 €

CONSIDERANT le rappel des restes à réaliser en investissement au 31/12/2015

Dépenses	- 1 225 077,59 €
Recettes	+ 1 810 081,08 €

CONSIDERANT la création des deux budgets M14 (Rivière et Principal) en 2015,

CONSIDERANT que le Comité syndical a adopté en 2015 le principe du transfert des biens, des amortissements et des subventions vers le budget Rivière.

CONSIDERANT qu'il est donc proposé de couvrir le déficit d'investissement du Budget Principal 2015 d'un montant de 1 413 457,35 € (lié à la création du Budget Rivière) par une partie de l'excédent 2016 du Budget Primitif Rivière.

**A l'unanimité,**

Décide d'affecter les résultats comme suit :

**BUDGET RIVIERE M14**

Investissement dépenses

Art 001 Résultat d'investissement reporté - 448 005,29 €

Investissement recettes

Art 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé NEANT

Fonctionnement recettes

Art 002 Résultat de fonctionnement reporté + 1 668 502,53 €

**N° 8 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT M49**

Le Comité Syndical,

VU l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2016,

Vu le Compte de gestion 2015 et le Compte Administratif 2015,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, réunie le 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 de **+ 4 318 024,68 €**

CONSIDERANT le déficit d'investissement de l'exercice 2015 de **- 1 506 650,64 €**

CONSIDERANT le rappel des restes à réaliser en investissement au 31/12/2015

Dépenses - 6 468 608,12 €

Recettes + 4 685 967,63 €

**A l'unanimité,**

Décide d'affecter les résultats comme suit :

**BUDGET ASSAINISSEMENT M49**

Investissement recettes

Art 001 Résultat d'investissement reporté + 275 989,85 €

Investissement dépenses

Art.1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 1 506 650,64 €

Fonctionnement recettes

Art 002 Résultat de fonctionnement reporté 2 811 374,04 €

**N° 9 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET CLE M14**

Le Comité Syndical,

VU l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2016,

Vu le Compte de gestion 2015 et le Compte Administratif 2015,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, réunie le 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 de **+ 29 443,53 €**

CONSIDERANT l'excédent d'investissement de l'exercice 2015 de **+ 5 520,51 €**

A l'unanimité,

Décide d'affecter les résultats comme suit :

**BUDGET CLE M14**

<u>Investissement recettes</u>	
Art 001 Résultat d'investissement reporté	40 581,62 €
<u>Fonctionnement recettes</u>	
Art 002 Résultat de fonctionnement reporté	58 766,61 €

**N° 10 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - PRINCIPAL - M14 2016.**

Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L243-2,

**VU** la loi d'orientation n°92-126 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

**VU** les instructions budgétaires M14,

**VU** le débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2015,

**Entendu** le rapport de présentation de Monsieur le Président présentant au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2016 ci-dessous synthétisé,

**CONSIDERANT** que les crédits sont votés par chapitre pour le Budget Principal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'unanimité, le vote du budget suivant,

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL M14**

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
Dépenses 3 507 081,35 €	Dépenses 1 788 736,12 €
Recettes 3 507 081,35 €	Recettes 1 788 736,12 €

**N° 11 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF RIVIERE - M14 2016**

Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L243-2,

**VU** la loi d'orientation n°92-126 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

**VU** les instructions budgétaires M14,

**VU** le débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2015,

**Entendu** le rapport de présentation de Monsieur le Président présentant au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2016 ci-dessous synthétisé,

**CONSIDERANT** que les crédits sont votés par chapitre pour le Budget Rivière,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**, le vote du budget suivant,

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL M14**

Section de fonctionnement :

Dépenses 5 517 311,04 €  
Recettes 5 517 311,04 €

Section d'investissement :

Dépenses 5 794 562,45 €  
Recettes 5 794 562,45 €

**N° 12 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - M49 2016**

Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L243-2,  
**VU** la loi d'orientation n°92-126 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

**VU** les instructions budgétaires M49,

**VU** le débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2015,

**Entendu** le rapport de présentation de Monsieur le Président présentant au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2016 ci-dessous synthétisé,

**CONSIDERANT** que les crédits sont votés par chapitre pour le Budget Assainissement,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**, le vote du budget suivant,

**BUDGET PRIMITIF M49 Assainissement**

Section de fonctionnement :

Dépenses 14 441 267,04 €  
Recettes 14 441 267,04 €

Section d'investissement :

Dépenses 19 752 615,98 €  
Recettes 19 752 615,98 €

**N° 13 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - PRODUCTION D'ENERGIE - M41 2016**

Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L243-2,

**VU** la loi d'orientation n°92-126 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

**VU** les instructions budgétaires M4,

**VU** le débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2015,

**Entendu** le rapport de présentation de Monsieur le Président présentant au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2016 ci-dessous synthétisé,

**CONSIDERANT** que les crédits sont votés par chapitre pour le Budget Production d'énergie,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**, le vote de budget suivant,

**BUDGET PRIMITIF M4 PRODUCTION D'ENERGIE**

Section de fonctionnement :  
Dépenses 15 000,00 €  
Recettes 15 000,00 €

**N° 14 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF CLE - M14 2016.**

Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-1, L243-2,  
**VU** la loi d'orientation n°92-126 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

**VU** les instructions budgétaires M14,

**VU** le débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2015,

**Entendu** le rapport de présentation de Monsieur le Président présentant au Comité syndical le projet de Budget Primitif 2016 ci-dessous synthétisé,

**CONSIDERANT** que les crédits sont votés par chapitre pour le Budget CLE,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**, le vote du budget suivant,

**BUDGET PRIMITIF CLE M14**

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
Dépenses 134 760,61 €	Dépenses 46 691,62 €
Recettes 134 760,61 €	Recettes 46 691,62 €

**N° 15 – DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°,

Entendu le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : Renfort au service « Assainissement »,

**CONSIDERANT** que cet agent assurera des fonctions de Chargé d'études et travaux à temps complet,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE** de recruter un agent contractuel dans le grade d'Ingénieur relevant de la catégorie A pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 29 juillet 2016 inclus.

**DECIDE** de rémunérer l'agent sur un calcul par référence à l'indice brut 379 du grade de recrutement.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**N° 16 – CREATION D'UNE AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT) POUR LE FINANCEMENT DE LA 2<sup>ème</sup> TRANCHE DU MOULIN DE SAULX**

Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, L.2311-3 et R.2311-9,

**VU** l'instruction codificatrice M14,

**VU** l'avis de la commission finances du 21 mars 2016,

Entendu le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** les actions du SIAHVY relatives à la promotion pédagogique,

**CONSIDERANT** les études préalables pour l'aménagement des bâtiments annexes du site du Moulin de SAULX LES CHARTREUX et la volonté du SIAHVY de terminer ce programme pour la rentrée scolaire 2017,

**CONSIDERANT** que le coût de la 2<sup>ème</sup> tranche est estimé à 1 800 000€ HT, soit 2 160 000€ TTC,

**CONSIDERANT** que cette opération devrait être réalisée sur 2 exercices budgétaires (2016-2017) et que la gestion financière de cette opération en procédure AP/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

N°AP	Libellé	Montant de l'autorisation de programme (AP)	Montant des crédits de paiement (CP)	
			2016	2017
AP16.01	Travaux 2 <sup>ème</sup> tranche des bâtiments au Moulin de Saulx	2 160 000€ TTC	700 000€ TTC	1 460 000€ TTC

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.